



Réunion plénière Belgian GAAP du mercredi 6 avril 2011

Présents: Jan Verhoeve (Président), M.Claes, C. Collet, T. Lhoest, L. Pinte, L. Van Brantegem et H. Van Passel.

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Un premier projet d'avis qui a été approuvé, sous réserve de certaines modifications, porte sur les fonds affectés des associations et fondations.

Le projet d'avis relatif à la reddition de comptes en cas de dissolution et de liquidation a également été approuvé lors de cette réunion. Cet avis remplace l'avis CNC 110/6 *Publicité des comptes annuels de sociétés en liquidation (article 187 des lois coordonnées sur les sociétés)* et l'avis CNC 110/7 *Reddition de comptes en cas de mise en liquidation*.

Les membres ont également examiné le projet d'avis relatif à la comptabilisation des réductions de valeur sur créances assurées et le projet d'avis relatif aux subsides des pouvoirs publics, dans lequel quelques anciens avis révisés ont été incorporés, ainsi que le projet d'avis relatif au traitement comptables des biens saisis dans le chef du débiteur saisi.

Etant donné que la Commission n'a pas reçu de réactions au projet d'avis relatif à l'influence de l'accord amiable extrajudiciaire et de la réorganisation judiciaire sur les dettes et les créances, les membres ont décidé de publier ce projet d'avis sur le site web, sous réserve d'une petite modification.